Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2026-05-048
Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260518-2026_05_048-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026

Affiché le : 13 mai 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

Le dix-huit mai deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame Christine ROGER, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M^me^ Laure COQUARD, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Thierry CHENORIO, M. Denis GUILLOT, Mme Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD et M^me^ Caroline BERNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Absentes excusées : M^me^ Ludivine MAINE, M^me^ Amélie COUPEL

Pouvoirs : M^me^ Ludivine MAINE donne pouvoir à M. Thierry CHENORIO, M^me^ Amélie COUPEL donne pouvoir à M^me^ Laure COQUARD

M^me^ Laure Coquard a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-05-048 : Dénomination et numérotation des voies de la commune

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de la commune. La dénomination des voies communales, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Dans le cadre du projet de construction de 14 maisons individuelles par la société ESPACIL sur l'emprise de l'ancienne friche VEGAM située rue Jacques Prévert, il est convenu que la voie traversant le programme serait rétrocédée à la commune après l'achèvement du programme.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260518-2026_05_048-DE

La création et le numérotage de cette nouvelle voie sont présentées au conseil municipal.

Dénomination : rue Aristide CROCQ

Le complément de numérotage de la rue existante Jacques Prévert est également présenté au conseil municipal.



Madame le maire propose au Conseil municipal de nommer la nouvelle voie :

- Rue Aristide Crocq

Madame le maire propose au Conseil municipal de numéroter la rue Aristide Crocq ainsi :

rue Aristide Crocq : numéros : 1 - 3 - 5 – 7 – 9 - 11 pour les numéros impairs et numéros 2 – 4 – 6 - 8 – 10 – 12 pour les numéros pairs.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260518-2026_05_048-DE

Madame le maire propose au Conseil municipal de numéroter les nouvelles maisons qui auront un accès depuis la rue Jacques Prévert ainsi :

rue Jacques Prévert : numéros : 4 et 4 bis.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition ;
- Autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Adopte la dénomination et la numérotation définie au plan annexé

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 18 mai 2026.

Madame la secrétaire de séance,
Laure Coquard,

Madame le maire,
Christine Roger.

